

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 5 NOVEMBRE 2020 A 20H30

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20h30 sous la présidence de M. ROUX Didier, Maire.

Présents : Valérie AUPECLE - Serge BERTILLOT – Armand BRIGAUD – Delphine DUCERF - Didier FENEON – Patrice MAILY – Magali MATHIEU – Valérie PILLOUX – Didier ROUX – Joëlle SAMPAIX

Procurations : Jean-Marc DURY à Didier ROUX

Absents :

Secrétaire de séance : Magali MATHIEU

Date de convocation : 2 novembre 2020

Date d'affichage : 2 novembre 2020

Lecture du Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 9 octobre 2020, pas de remarque. Adopté à l'unanimité.

Avant d'ouvrir la séance, le Maire, Didier ROUX demande la possibilité de rajouter deux délibérations :

- Loyer du logement de Laurent CARLIER
- Décision modificative no 1 : fonds de concours Communauté de Communes Le Grand Charolais

Délibérations :

1/ Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) :

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique.

Pour 2020, la CLECT a émis un rapport d'évaluation des charges transférées au 1^{er} janvier 2020, avec principalement la restitution par la Communauté de communes Le Grand Charolais de l'Action sociale de l'ex CCPLM - CIAS et RPA Verneuil ; ceci dans le cadre de l'harmonisation des compétences.

11 Voix pour

2/ Approbation des AC (Attributions de Compensation) révisées librement :

Pour 2020, la CLECT s'est réunie le 07 septembre dernier et s'est prononcée en faveur d'une révision libre des attributions de compensation liée à l'évolution du mode de financement de la compétence Gestion de l'eau et des milieux aquatiques, et prévention des inondations (GEMAPI).

Cette compétence ayant trouvé depuis un mode de financement propre, via la mise en œuvre d'une nouvelle taxe, à savoir la taxe dite « GEMAPI », il est proposé de mettre en œuvre la proposition formulée par la CLECT en 2019 en réintégrant les sommes déduites en 2019 dans les attributions de compensation des communes pour 2020.

L'attribution de compensation révisée suite à la prise en compte de l'évolution du mode de financement de la gemapi, est de 115 473 €.

11 Voix pour

3/ Redevance Ordures Ménagères :

Le Maire rappelle que la commune est propriétaire de plusieurs appartements et que le financement des Ordures Ménagères est collecté à partir de cette année 2020 par une redevance. Les locataires professionnels ont reçu cette redevance directement, mais pour les locataires privés, l'avis des sommes à payer des redevances a été envoyée à la mairie : Laurent CARLIER pour deux logements : 61 € + 77.50 € ; Béatrice MASTIN pour un logement : 61 € ; Daniel BRUNEL pour un logement : 61 €.

Le conseil municipal donne son accord pour transmettre aux locataires la redevance des ordures ménagères.

11 Voix pour

4/ Fermage pour location terrain agricole :

Le Maire explique que Monsieur Hubert FENEON loue le pré communal cadastré A no 686. Sur cette parcelle, l'antenne 4G a été implantée, réduisant la surface d'exploitation de 50 m2 environ.

Le maire propose qu'une remise annuelle soit faite à hauteur de 5% sur le loyer.

11 Voix pour

5/ Attribution d'un fonds de concours à la Communauté de Communes Le Grand Charolais :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la micro crèche communautaire est installée géographiquement sur le territoire de la commune.

Il rappelle également que lors des discussions qui ont précédé le transfert de compétence de la petite enfance à la Communauté de Communes du Canton de Charolles, il avait été convenu que la Commune de Saint Julien de Civry apporterait sa contribution financière aux dépenses d'entretien de la micro crèche.

A ce titre la Communauté de Communes du Charolais a supporté pour l'année 2020 des dépenses de personnel relatives à l'entretien des locaux de la micro crèche pour un montant de 4 046.23 euros représentant 227 heures complémentaires de travail. Le conseil donne son accord pour le remboursement de ce montant à la Communauté de Communes.

11 Voix pour

6/ Demande des Amendes de Police au titre de l'adressage :

Monsieur le Maire précise que la commune pourrait prétendre à une subvention 2021, au titre de la répartition des recettes des amendes de police, pour le financement des plaques d'habitations et des panneaux de rues dans le cadre de l'adressage.

Ces devis comprennent :

8 plaques habitations avec 1 chiffre

102 plaques habitations avec 2 chiffres

219 plaques habitations avec 3 chiffres

60 plaques habitations avec 4 chiffres

125 panneaux de rues avec le nom de la commune : SAINT JULIEN DE CIVRY

109 mâts avec griffes de fixation et bouchons

9 plaques murales.

Avec des variantes aluminium ou acier émaillé.

Le taux maximum de subvention est de 40 % du montant HT, plafonné à 30 000 € HT.

11 Voix pour

7/ Retrait des communes de Melay et Le Donjon du SIVU du Charolais :

Monsieur le Maire informe le retrait des communes de Melay et Le Donjon du Syndicat qui ont décidé d'intégrer la SPA de Roanne.

11 Voix pour

8/ Contrats d'Assurance des Risques Statutaires du Personnel Territorial :

Le Maire expose qu'il paraît opportun de continuer de souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ; et que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

Le Conseil municipal charge le Centre de gestion de Saône et Loire de lancer la consultation en vue de souscrire pour son compte des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

11 Voix pour

9/ Loyer du logement de Laurent CARLIER :

Le maire informe le conseil municipal que le grand appartement situé au-dessus de la boulangerie n'a plus de chauffage ni d'eau chaude depuis fin juillet 2020 car le ballon de l'installation menaçait d'exploser.

Il a d'ailleurs éclaté le vendredi 9 octobre, inondant l'appartement.

Les techniciens sont intervenus et le ballon a été changé, mais d'autres pièces sont défectueuses et leurs emplacements prennent du temps. Après échanges, les membres du conseil municipal décident de ne pas appeler les loyers des mois de novembre et décembre 2020, d'un montant chacun de 208.50 € + les frais de chauffage de 35 €, à titre de compensation du préjudice subi par les locataires M et Mme CARLIER Laurent.

Et par voie de conséquence, le conseil charge le maire de faire la lumière sur les causes de ce sinistre et de défendre au mieux les intérêts de la commune.

9 Voix pour

10/ Décision modificative no 1 : fonds de concours Communauté de Communes Le Grand Charolais

Un transfert du compte « fêtes et réceptions » au compte « Autres Subventions exceptionnelles » est effectué pour 107 €.

11 Voix pour

Divers :

1/ Point sur le paiement des loyers : L'état des loyers des locataires est présenté au conseil municipal.

2/ Demande de la garderie :

Laurence et Nicole souhaitent commander des fournitures pour les garderies pour un montant de 200 € TTC. Accord du conseil. La Médiagora pourrait proposer de prêter des jeux.

3/ Abords de la micro crèche :

Monsieur le Maire a reçu le vendredi 9 octobre des représentants de la communauté de communes Le Grand Charolais pour visiter la micro crèche.

Il lui a été demandé s'il serait possible d'agrandir l'espace de jeu des enfants en reculant la barricade pour y inclure les arbres. Accord du conseil avec une demande de financement à la Communauté de communes.

4/ Bulletin municipal 2020 :

Les courriers aux différentes associations ont été transmis le 27 octobre pour un dépôt de l'article avant fin novembre 2020.

5/ Décorations de fin d'année :

La date des décorations de fin d'année est fixée au samedi 5 décembre à 9h00.

Un devis de l'entreprise qui effectuait la prestation (Conect) a été reçu pour un montant de 1 083 € TTC, en augmentation sensible par rapport aux années précédentes. Il est décidé de louer une nacelle avec chauffeur pour la pose et dépose des guirlandes.

La commande de sapins comprendra : 4 grands sapins et 10 moyens.

6/ Cérémonie du 11 novembre :

La cérémonie ne sera pas ouverte au public. Le maire peut organiser une cérémonie avec un dépôt de gerbe. Valérie PILLOUX procédera à la célébration à 11h00.

7/ Devis pour plantation d'arbustes :

Valérie PILLOUX présente différents devis pour arborer le carré du souvenir dans le cimetière et les abords du terrain de tennis.

Le conseil municipal donne son accord pour le devis d'Antoine BALIGAND avec plantation d'arbustes dans le carré du souvenir.

Les pompes funèbres Vincent feront un devis pour la pose d'un columbarium en collaboration avec Antoine pour la disposition.

8/ Devis pour plaques de rues et d'habitations :

Deux entreprises (Seri rosi de Paray le Monial et PVP de Digoin) ont réalisé des devis pour des plaques et panneaux en acier émaillé ou en aluminium.

9/ Départ en retraite d'un agent communal :

Françoise FENEON va faire valoir ses droits à la retraite à compter du 28 janvier prochain.

Le poste est de 13 heures 30 de ménage par semaine réparties entre l'école, la Médiagora et la mairie.

Une proposition sera faite en priorité aux agents communaux en fonction.

10/ Plan mercredi :

3 enfants bénéficient du transport communal pour se rendre au centre de loisirs à Charolles de 9 h à 12 h. Le service est maintenu jusqu'aux vacances de Noël.

11/ Ecole : Effectifs pour la rentrée de septembre 2021 :

Le total est de 58 enfants pour la prochaine rentrée. (64 en septembre 2020)

12/ Aménagement des toilettes Place Bernard Thévenet :

En 2019, un projet avait été lancé pour le remplacement des toilettes de la Place Bernard Thévenet et le second ralentisseur vers les écoles.

Une subvention de 7 156 € au titre de la DETR et une subvention de 3 578 € au titre du FAIR ont été attribuées.

Le coût total du projet était de 42 240 € TTC. Seul le second ralentisseur a été réalisé pour 8 640 € TTC.

13/ Compte rendu de l'assemblée générale de la cantine et de l'amicale des parents d'élèves :

L'assemblée générale s'est déroulée le 12 octobre en présence d'une vingtaine de personnes.

14/ Compte rendu de la réunion du SMAAA :

Armand BRIGAUD présente les grandes lignes de la réunion.

15/ Tournée Tréteaux :

En raison de la situation sanitaire actuelle, la tournée est annulée et reportée au printemps 2021.

16/ Godet tracteur :

Serge BERTILLOT explique qu'il faut remplacer le godet du tracteur. Un devis de 4 000€ de l'entreprise Mathus est accepté et sera imputé sur le budget 2020.

17/ Vente de ferraille :

Point prochain conseil

18/ Devis abattage des peupliers :

Point prochain conseil

19/ Site scolaire : Mises aux normes des fenêtres, portes et installation de volets :

Des demandes de subventions ont été faites en septembre.

La DETR s'élève à 5 768 € et le FAIR à 1 280.65 €. Le reste à charge pour la commune après remboursement de la TVA est de 7 418.87 € (43 % du TTC).

Le conseil municipal donne son accord pour signer le devis attribué à Patrick LAMURE.

20/ Projets 2021 :

Afin de déposer des demandes de subventions auprès du Département avant le 31 décembre 2020, il est nécessaire de commencer de prévoir les travaux d'investissements pour le prochain budget. Une réflexion sera menée sur le projet d'une Véranda devant le restaurant du Vert Pré ou la réhabilitation du logement de la mairie.

Questions diverses :

1/ Bus communal :

Prochain conseil

2/ Réseaux portables :

Prochain conseil

3/ Remplacement pour congés ou formation de Valérie GONDARD à l'agence postale communale :

Thomas DUCROUX va suivre une formation afin d'assurer les remplacements. Avis favorable du conseil.

4/ Démolition maison SAGE dans le bourg :

Suite à l'incendie de la maison SAGE, sa propriétaire demande si le conseil municipal émettrait un avis favorable en cas de démolition totale. Accord du conseil, à la condition que les travaux soient réalisés dans les règles de l'art.

5/ Sénateur : Fabien GENET :

Suite à son élection, M. le Sénateur de Saône-et-Loire Fabien GENET, souhaite communiquer sur son actualité parlementaire auprès des élus des conseils municipaux du canton de Charolles. Et pour se faire, il demande les coordonnées (**fonction dans le CM, téléphone et adresse courriel**) des élus qui composent le conseil municipal. Le maire et les adjoints donnent leur accord pour que leurs coordonnées soient transmises.

La séance ordinaire du jeudi 5 novembre 2020 est levée à 23h30.

Prochaine réunion de Conseil Municipal à la salle de la Mairie:
Vendredi 11 décembre 2020 à 20h30